

Pass'sport 32 : comment en bénéficier ?



Pass'sport 32 : comment en bénéficier ?

Le Pass'sport 32 a changé de fonctionnement!

Voici les étapes pour y avoir accès :

PASS'SPORT 32

À VOUS DE JOUER !

Dans le cadre de sa politique sportive, le Département du Gers vous offre jusqu'à 25 € sur le montant d'une licence en club ou UNSS.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les enfants :

- ✓ scolarisés en primaire ou au collège
- ✓ domiciliés dans le Gers
- ✓ licenciés dans un club gersois, affilié à une fédération sportive
- ✓ dont les parents perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire

Les personnes en situation de handicap, sans condition d'âge, ni de ressources.

QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE DU DÉPARTEMENT ?

19€ = pour la licence UNSS (collège)

25€ = pour la licence en club

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Demandez votre Pass'Sport 32 en 3 étapes

- 1** Connectez-vous sur <https://mesdemarches.gers.fr> ou scannez le **QRCode** et créez votre espace.
- 2** Complétez le formulaire en ligne en ajoutant les pièces justificatives.
- 3** Communiquez le code reçu par mail au club ou au collège pour valider la réduction.

Le club ou le collège transmet au Département le tableau récapitulatif des licenciés éligibles au **PASS'SPORT 32**.

Le Département rembourse au club ou au collège le montant total des réductions appliquées à l'ensemble des bénéficiaires du **PASS'SPORT 32**.

Bon à savoir : ce dispositif est cumulable avec le Pass'Sport mis en place par l'État.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GERS
 Direction Sport, Jeunesse et Engagement Citoyen
 Service Sport et Jeunesse
 81 route de Pessan - BP 20569 - 32022 AUCH - CEDEX 9
 ☎ : 05 62 67 41 20 ✉ : pass-sport32@gers.fr